



Directives pour l'hébergement et les repas - militaires en service

Repas ¹	CHF par jour			CHF par mois (seulement Sa et Di à domicile)		
		Jusqu'à			Jusqu'à	
Matin	1.50	Jusqu'à	3.00	15	Jusqu'à	25
Déjeuner (<i>repas principal</i>)	5.50	Jusqu'à	7.00	45	Jusqu'à	60
Dîner	4.50	Jusqu'à	6.00	40	Jusqu'à	50
	11.50	al	16.00	100	al	135
Logis						
Chambre, partie habitation				250	Jusqu'à	800
Frais de logement, frais accessoires du ménage ²				80	Jusqu'à	110
Lessive						
Laver et repasser				20	Jusqu'à	20
				450	Jusqu'à	1065

2. Par calcul avec une indemnité de travail de 25 CHF par heure

Repas ¹	CHF par jour			CHF par mois (seulement Sa et Di à domicile)		
		Jusqu'à			Jusqu'à	
Matin	3.50	Jusqu'à	5.00	30	Jusqu'à	45
Déjeuner (<i>repas principal</i>)	11.50	Jusqu'à	13.00	100	Jusqu'à	110
Dîner	9.50	Jusqu'à	11.00	80	Jusqu'à	95
	24.50	Jusqu'à	29.00	210	Jusqu'à	250
Logis						
Chambre, partie habitation				250	Jusqu'à	800
Frais de logement, frais accessoires du ménage ²				80	Jusqu'à	110
Travaux de rangement et de nettoyage				75	Jusqu'à	115
Lessive						
Laver et repasser				100	Jusqu'à	100
				715	Jusqu'à	1375

3. Par calcul avec une indemnité de travail de 30 CHF par heure

Repas ¹	CHF par jour			CHF par mois (seulement Sa et Di à domicile)		
		Jusqu'à			Jusqu'à	
Matin	4.00	Jusqu'à	5.50	35	Jusqu'à	45
Déjeuner (<i>repas principal</i>)	13.00	Jusqu'à	14.50	110	Jusqu'à	125
Dîner	10.50	Jusqu'à	12.00	90	Jusqu'à	105
	27.50	al	32.00	235	al	275
Logis						
Chambre, partie habitation				250	Jusqu'à	800
Frais de logement, frais accessoires du ménage ²				80	Jusqu'à	110
Travaux de rangement et de nettoyage				90	Jusqu'à	135
Lessive						
Laver et repasser				120	Jusqu'à	120
				775	al	1440

¹ Sans les collations et les boissons alcoolisées

² Frais annexes au logement = électricité, eau, téléphone fixe, internet, TV, coffre-fort, assurance ménage, journaux, produits d'entretien, articles de toilette généraux, taxes d'élimination des déchets.



Directives pour l'hébergement et les repas - militaires en service

La feuille de directives est recommandée comme base de discussion pour les familles avec de jeunes adultes qui effectuent leur service militaire et continuent de vivre chez eux.

La feuille de directives contient trois blocs avec une base de calcul différente et une fourchette pour la part du logement et les charges:

- Calcul sans indemnité de travail
- Calcul avec indemnité de travail à 25 CHF par heure
- Calcul avec indemnité de travail à 30 CHF par heure

En principe, un adulte doit assumer lui-même ses frais de subsistance - ce qui inclut les dépenses de nourriture et de logement à hauteur de leur montant effectif.

Les coûts liés aux tâches ménagères varient. Les blocs deux et trois tiennent compte des heures de travail suivantes par mois :

Repas:			5h
Travaux de rangement:	3 h	bis	5 h
Nettoyage et lavage du linge:	4 h	bis	4 h
Total des heures de travail:	12 h	bis	14 h

- Chaque personne couvre elle-même ses frais de logement, de nourriture et les frais annexes du ménage.
- Les dépenses pour le logement, les frais annexes au logement et les frais annexes au ménage sont divisé par le nombre de personnes vivant dans le ménage.
- Le travail domestique qui est sollicité est indemnisé.
- Le prix du logement et des repas est fixé par les personnes qui offrent l'hébergement et la nourriture. Les deux parties cherchent ensemble une solution équitable
- En cas de doute, adressez-vous à un centre de conseil budgétaire près de chez vous. → voir www.conseil-budgetaire.ch